SAMEDI 16 AVRIL 2011 9H00 – 17H00* MADSEII I E





SEMINAIRE DE FORMATION

SOUS LA DIRECTION DE ALAIN MOLLA ET PHILIPPE VOULAND

LA PREUVE EN MATIERE PENALE

HOTEL PULLMAN PALM BEACH 200 CORNICHE JF KENNEDY 13007 MARSEILLE

DEJEUNER SUR PLACE

TARIF: 430,56 €TTC (SOIT 360,00 €HT)

Intime conviction
Quelles preuves pour quelle(s) vérité(s)
La vérité judiciaire à l'épreuve du Droit comparé
Prérogative de l'avocat face à la recherche des preuves dans le procès pénal

PROGRAMME

*1. La preuve est-elle libre?

<u>Intervenant</u>: **Monsieur Jacques BUISSON**, Conseiller à la Cour de Cassation

Professeur associé à l'université Jean Moulin Lyon III

*2 . Recherche, analyse et discussion des preuves dans le procès pénal par l'avocat de la défense.

Intervenant : Maître François SAINT PIERRE, Avocat à la Cour de Lyon

*3. Rhétorique et vérité dans les procès américain et français

Intervenant: Monsieur Antoine GARAPON, Magistrat

Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice

	٠
_	_

*4 . A propos de l'intime conviction chez les Magistrats

<u>Intervenant</u>: **Monsieur Alain DUCOUSSO LACAZE**, Psychanaliste

Professeur de psychopathologie clinique à l'Université de Poitiers

FORMATION VALIDEE (7 H) AU TITRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL

* Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET : 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

BULLETIN D'INSCRIPTION A IMPRIMER ET A RETOURNER PAR COURRIER A L'IDP AU PLUS TARD LE 14 AVRIL 2011

LA PREUVE EN MATIERE PENALE - 16 AVRIL 2011 - MARSEILLE

Nom : Prénom : Cabinet : Barreau :

Adresse:

Tel: Fax: e-mail:.....

participera au séminaire de formation du Samedi 16 Avril 2011 à 9h00 règle la somme de 430,56 € TTC (360,00 €HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale règle la somme de 100,00 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale